

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE TROUVILLE SUR MER**

VG/DG CA du 09 02 2026

**INFORMATION SUR LES DECISIONS PRISES PAR LA PRESIDENTE
MARCHES PUBLICS**

Vu les dispositions de l'article R 123-21 du Code de l'Action Sociale et des Familles autorisant le Conseil d'Administration à donner délégation de pouvoirs à son Président ou à son Vice-Président,

Vu les dispositions de l'article R.123-22 du Code de l'Action Sociale et des familles,

Vu la délégation accordée par le Conseil d'Administration à la Présidente par délibération du 29 juillet 2020 pour prendre toute décision concernant la préparation, passation, exécution et règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être réglementairement passés selon la procédure adaptée, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

La Présidente informe le Conseil d'Administration sur les marchés signés dans le cadre de la délibération visée ci-dessus :

Sur les deux budgets (principal et annexe)

- Renouvellement du contrat avec Bureau Veritas pour la vérification des installations de gaz et électricité pour le Bâtiment du CCAS et de la résidence autonomie la Roseraie et du restaurant d'une durée de 3 ans à compter du 01/01/2026 et d'un montant 1250.50 € TTC pour l'année 2026.